

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

Envoyé en préfecture le 05/12/2022  
Reçu en préfecture le 05/12/2022  
Publié le  
ID : 013-251301545-20221128-2022\_53-DE  
REGISTRE DES  
EXTRAIT  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU  
SMED

**Séance du 28 novembre 2022**  
**Présidence : Didier KHELFA**

**N° 2022 - 53**

**OBJET : Changement de localisation Article 8, année 2021 pour la commune du Tholonet,**

L'an deux mille vingt deux et le 28 novembre à 10h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13.

Étaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint,

**OBJET : APPROBATION D'UN CHANGEMENT DE LOCALISATION TRAVAUX**

Par courrier du 26 octobre 2022, la Commune du THOLONET a demandé un changement de localisation sur des financements obtenus au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

La Commune précise que son projet d'aménagement global pour le « Quartier des Artauds » est devenu prioritaire. Ses travaux sont programmés dans le courant de l'année 2024.

<b>COMMUNE</b>	<b>Année d'attribution</b>	<b>Localisation initiale</b>	<b>Nouvelle localisation</b>	<b>Montant de l'opération (Plafonné à 120 000 € HT)</b>	<b>Participation Article 8</b>
LE THOLONET	2021	Avenue Louis Destrem ; Chemin Brunette et Belle Fille	Quartier les Artauds (T2 suite et Fin)	130 000 €	48 000 €

**Après avoir ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à**

**A l'unanimité le Comité Syndical :**

- **Article 1** : d'approuver le changement de localisation,
- **Article 2** : d'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions de financement avec la commune concernée,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits



**Le Président,  
Didier KHELFA**